

Mairie d'ISLE
Monsieur Le Commissaire Enquêteur
15 rue Joseph Cazautets
87 170 ISLE

Limoges, le 18 September 2019

N/Ref : EA/PL
Tel : 05.55.11.90.73

Objet : Révision générale du plan local d'urbanisme

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous vous adressons le présent courrier dans le cadre de la procédure de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune d'Isle.

Nous sommes en cours d'étude d'un terrain cadastré AY n°220 et 222 pour lequel nous sommes titrés. Ce foncier, entièrement classé en zone AU du plan local d'urbanisme, est concerné par un classement partiel en zone UV sur le nouveau document graphique.

Dans le cadre de l'étude sur ce foncier, nous avons pris soin de répondre aux orientations générales de développement de la Commune. Nous projetons de construire de l'habitat collectif de petite taille offrant :

- une mise en valeur de l'entrée de ville par la création d'une façade urbaine cinétique sur la rue,
- une insertion harmonieuse du bâtiment par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages,
- l'intensification de « ville-parc » par un traitement paysager qualitatif. Sa lisibilité se traduira par la création d'un écran visuel végétal avec la rue, en lien avec un coeur d'îlot végétalisé,
- l'intensification de l'urbanisation du centre-ville avec une forme urbaine et des typologies moins consommatrice d'espace,
- le maintien de la mixité sociale par une offre de petits logements de type 1Bis et T2 ; cette typologie de logements permettant également de faciliter les parcours résidentiels,

Nous croyons que ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du plan d'aménagement et de développement durable voulus par la Commune, c'est pourquoi nous formulons deux demandes.

Tout d'abord, que ce terrain soit entièrement classé en zone UG ; étant entendu que la qualité paysagère sera préservée, tant sur la rue Schoelcher que sur la rue des Bayles.

Puis, que la règle relative aux stationnements pour les constructions à destination d'habitation intègre une caractéristique pour les logements studio, type 1 et type 2 pour lesquels une place de stationnement par logement sera exigée.

Vous remerciant par avance de l'attention de vous voudrez bien porter à nos demandes,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.



Pascal LAUTRETTE,
Directeur d'Agence